



Confirmation de commande signée, le vendeur se rétracte

Par **vava2109**, le **16/03/2009** à **16:37**

Bonjour,

Nous avons signé une confirmation de commande avec une société pour la livraison et la pose de fenêtres et volets roulants, hors le commercial s'est trompé sur le prix.

Le délai de rétractation étant passé nous refusons la modification du bon de commande.

Nous leur demandons d'effectuer les travaux comme il était prévu;

Aujourd'hui la société se couvre en nous disant que c'est un problème technique qui ne leur permet pas de faire les travaux.

On t-il le droit d'annuler la commande ? (il nous on rendu notre chèque de caution) , sachant que le métreur était passé prendre les vraie côte et à confirmer la commande !! ???

Nous leur demandons des dommages et interêts car nous avons préparé la pose des volets en effectuant des tranchés pour passer les câbles électriques...

Merci de votre réponse.

Bien cordialement,
Mme ARNOUD